

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 03 mars 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Jean Pierre BUERBA

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Laura LAVILANIE

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Anne Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **20 janvier 2025** est approuvé à l'unanimité.

LANCEMENT CONSULTATION – TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX DE LA RUE DU CALVAIRE (32-2025)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°07-2025 du 20 janvier 2025, le conseil municipal avait retenu le bureau d'études ENEA pour les travaux de réhabilitation de l'ensemble des réseaux de la rue du Calvaire.

Ce projet a pour objectif :

- La mise en séparatif du réseau d'assainissement
- La réhabilitation du réseau d'eau potable
- L'enfouissement des réseaux secs (électricité : basse tension, télécom et éclairage public)

L'estimation de ces travaux s'élève à 250 197,64 € HT.

La consultation des travaux sera lancée en procédure adaptée. Pour cela, le dossier sera déposé sur le profil acheteur. La commission d'appel d'offre ouvrira les plis et donnera son avis. Le conseil municipal délibèrera sur le choix des entreprises après analyse du maître d'œuvre.

Le montant des travaux sera inscrit aux budgets 2025.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide :

- De valider le projet et le montant estimatif calculé par le maître d'œuvre,
- De lancer la consultation en procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue du Calvaire,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau